

# Le modèle «kiwi» au secours du budget des soins de santé?

## LE RÉSUMÉ

Le PTB relance l'idée du modèle «kiwi» pour **réduire les dépenses de médicaments.**

Le Bureau du plan a chiffré à **un demi-milliard d'euros les économies** pour l'Inami.

L'industrie met en garde contre le **risque de pénuries.**

**JEAN-PAUL BOMBAERTS**

Le «modèle kiwi» préconisé par le PTB permettrait à la sécurité sociale d'économiser plus de 500 millions d'euros par an sur le budget des médicaments, d'après une estimation réalisée par le Bureau du plan. Le principe est de passer par un appel d'offres avant de soumettre un médicament à remboursement par l'Inami. L'appel d'offres ne porterait que sur des médicaments dont le brevet est expiré, c'est-à-dire principalement les génériques.

Le dispositif est né en Nouvelle-Zélande, d'où l'appellation de modèle kiwi. Les Pays-Bas l'appliquent depuis 2005. Si on devait le transposer sur les cent médicaments les plus prescrits en Belgique, l'Inami économiserait 325 millions d'euros au niveau des remboursements, tandis que la facture des patients serait allégée de 227 millions d'euros. Ces chiffres du Bureau du plan font partie de l'estimation des programmes des partis, un exercice lancé en début d'année et dont les résultats glo-

baux seront présentés ce vendredi. Cette façon de confronter les promesses des partis à la réalité des chiffres nous vient également des Pays-Bas.

## Première tentative en 2005

Ce n'est pas la première fois que le modèle kiwi est abordé en Belgique. En 2005 déjà, sous l'ère Verhofstadt II, le ministre de la Santé Rudy Demotte (PS) voulait introduire le système mais le partenaire libéral n'était pas très emballé. Deux médicaments - un anticholestérol et un réducteur de pression artérielle - ont quand même été soumis à un appel d'offres. Mais suite à des vices de forme, la procédure n'a pas pu aller jusqu'à son terme. La Flandre s'appuie actuellement sur le modèle kiwi pour la vaccination contre le cancer du col de l'utérus.

Le KCF, le centre fédéral d'expertise des soins de santé, juge pour sa part que le modèle kiwi «n'a rien d'utopique» et «mérite d'être étudié».

Du côté de l'industrie du médicament en revanche, on freine des quatre fers. Stefaan Fiers, porte-parole de Pharma.be, la fédération de l'industrie du médicament, souligne que les Pays-Bas sont régulièrement confrontés à des ruptures de stock. «Lorsqu'un seul producteur obtient le droit au remboursement de son médicament, il n'est pas rare qu'il ne puisse pas suivre la demande.»

Le professeur Toine Pieters, de l'université d'Utrecht, soulignait dans les colonnes du Standaard mardi, que même si le modèle kiwi a permis de réaliser de substantielles

économies, il vaut toujours mieux conserver plusieurs fournisseurs pour un même type de médicament. Ce qui aura inévitablement pour effet de freiner la baisse de prix. «Mais les conséquences d'une pénurie de médicaments coûtent également de l'argent», prévient-il.

## Nouveaux efforts en vue

Pharma.be épingle du reste l'ampleur des efforts déjà consentis par le secteur pour maintenir le budget du médicament sous contrôle. «Le gouvernement a imposé pour 1,3 milliard d'euros d'économies supplémentaires au secteur sur la période 2019-2024», souligne Stefaan Fiers.

La dernière mesure en date est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril dernier. Elle concerne les médicaments dont le brevet est expiré. Elle prévoit que le médicament qui s'écarte de 5% du prix du médicament le moins cher est refusé au remboursement. Autrement dit, si le fabricant le moins cher diminue ses prix, tous les autres fabricants devront suivre.

Stefaan Fiers réfute par ailleurs les accusations d'opacité qui entourent la procédure de remboursement dans le cadre du fameux article 81. «Le système a été lancé en 2011 par Laurette Onkelinx et vise précisément à éviter des négociations occultes. Toutes les parties (gouvernement, Inami, mutuelles, industrie, pharmaciens et commission de remboursement des médicaments) sont représentées au sein des groupes de travail. Rien qu'en 2019, 440 millions d'euros seront remboursés par le secteur dans le cadre de l'article 81.»

«De nouvelles économies pour un total de 1,3 milliard d'euros frapperont le secteur sur la période 2019-2024.»

STEFAN FIER  
PHARMA.BE